

Questions au Feuilleton

M. Stevens: C'est l'Orateur qui décide.

M. MacEachen: Le premier ministre était présent pendant toute la période des questions. Il a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées. Il a regardé l'heure, puis il a dit qu'il avait d'autres obligations à remplir. D'après notre Règlement, je prétends qu'il avait raison de considérer la période des questions comme étant terminée...

M. Cossitt: C'est le gouvernement qui fait la loi.

M. MacEachen: ... c'est pourquoi je trouve que le député de Leeds (M. Cossitt) a tort de continuer à mener cette campagne de dénigrement injuste et inadmissible contre le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Quand bon lui semble, la présidence est libre de décider d'user de son pouvoir discrétionnaire pour permettre à un député de poser une question une fois passé 3 heures.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cependant les députés admettront que, quel que soient les circonstances, la présence ou l'absence, le départ ou l'arrivée à la Chambre d'un ministre ou de tout autre député ne sauraient faire l'objet d'une question de privilège.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 238, 239 et 326.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

CONSEIL PRIVÉ—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 238—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du bureau du Conseil privé et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?
2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne les bureaux du Conseil privé et des Relations fédérales-provinciales: 1. 17 dont 3 sont des fonctionnaires à la retraite.

2. a) 1974-1975, \$167,547.16; 3 fonctionnaires à la retraite, \$22,770. b) 1975-1976, \$504,542.65; 4 fonctionnaires à la retraite, \$31,565.

[M. MacEachen.]

BUREAU DU PREMIER MINISTRE—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 239—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du bureau du premier ministre et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?
2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. 8. Aucun n'est fonctionnaire à la retraite.

2. a) 1974-1975, \$44,442.57; un fonctionnaire à la retraite, \$26,797.12. b) 1975-1976, \$77,246.46; Aucun n'était fonctionnaire à la retraite.

MUSÉES NATIONAUX DU CANADA—LES EMPLOYÉS PROVENANT DES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 326—**M. McKenzie:**

1. Les Musées nationaux du Canada ont-ils eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par les Musées nationaux du Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. Non.
2. Sans objet.
3. Sans objet.

[Traduction]

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que nous sommes au début de la session et qu'on ne doit pas s'attendre normalement à obtenir si tôt des réponses à ses questions, mais deux de mes questions sont demeurées au *Feuilleton* pratiquement depuis le début de la dernière session. Elles sont de nouveau inscrites au *Feuilleton*, ce qui a donné largement le temps au gouvernement d'y répondre.

Je veux parler d'abord de la question n° 48, adressée au ministre de l'Agriculture et touchant une déclaration qu'il a faite à Brighton (Ont.), dans laquelle il disait ceci: «Je me sers assez souvent des avions du ministère de la Défense nationale parce que je suis colonel honoraire.» La question dit simplement ceci: Combien y a-t-il de colonels honoraires—je crois qu'il y en a beaucoup—et ont-ils tous le même privilège que le ministre en ce qui concerne ces avions. A mon avis, la réponse devrait paraître au compte rendu et nous devrions avoir le droit de savoir si c'est simplement parce qu'il est colonel honoraire que le ministre de l'Agriculture peut utiliser un avion du ministère de la Défense nationale.